

CERTIFICATION

LE COMPTE D'ÉPARGNE ÉPARGNEPLUS

DÉCLARATION DE CERTIFICATION POUR 2024

À BANQUE VDK



Forum Ethibel est une association belge qui promeut activement la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'investissement socialement responsable (ISR) afin d'accélérer la transition vers une société plus durable. Dans ce cadre, Forum Ethibel développe des produits et des services qui incitent à un comportement transparent et durable sur les marchés financiers.

Un certificat établi par Forum Ethibel garantit que ses clients se conforment aux règles qu'ils se sont imposés. C'est aussi un outil de communication vis-à-vis des parties prenantes.

Le certificat Forum Ethibel évalue les valeurs de la banque vdk pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences de qualité, favorisant un impact positif sur l'environnement et la société.

CONCLUSION

Après une analyse approfondie des processus et documents internes de vdk et d'un échantillonnage des crédits et des investissements, Forum Ethibel confirme que tous les engagements et conditions établis pour le Compte d'épargne ÉpargnePlus ont été remplis pour 2024. Le compte répond à la nature éthique et durable de vdk.

Bruxelles, le 22 mai 2025

Forum Ethibel asbl

Kenny Frederickx
Directeur Général

Alderik Scheirlinckx
Chargé de recherche

DÉCLARATION DE CERTIFICATION POUR 2024

*A tous les acteurs impliqués dans le Compte d'épargne ÉpargnePlus
Au public,*

Forum Ethibel asbl a été désigné par la banque vdk S.A. pour certifier de manière indépendante le réinvestissement socio-éthique de l'ensemble du portefeuille du Compte d'épargne ÉpargnePlus.

La banque vdk S.A. ("vdk") est une banque belge dont les principales activités sont les prêts et les services d'investissement. Depuis sa création en 1926, la banque s'est concentrée sur une activité bancaire éthique et durable.

I. DESCRIPTION DU COMPTE

Le Compte d'épargne ÉpargnePlus prévoit le réinvestissement du dépôt d'épargne intégral moyen d'une manière transparente et socialement éthique. Le dépôt d'épargne intégral est calculé sur la base des volumes d'épargne à la fin de chaque mois et est réinvesti au moyen de prêts ou d'investissements (obligations ou actions). Les critères ont été révisés en 2022 et sont divisés en trois sections :

(1) Organisations, entreprises et projets qui contribuent au progrès social en renforçant ou en défendant les droits de l'homme et du travail, en fournissant des services sociaux, en œuvrant pour l'inclusion sociale et en œuvrant en faveur de la justice internationale.

Il s'agit en particulier de :

a. Droits de l'homme et droits du travail :

- i. Organisations de défense des droits de l'homme*
- ii. Mouvement de paix*
- iii. Syndicats*

b. Les services sociaux :

- i. Logement social et logement abordable*
- ii. Éducation (institutions et initiatives reconnues)*
- iii. Soins de santé (hôpitaux, soins aux personnes âgées ou handicapées, mutuelles de santé)*
- iv. Organismes de protection sociale*

c. L'inclusion sociale :

- i. Économie sociale (y compris les centres de recyclage, les ateliers protégés, les entreprises d'insertion et les ateliers de couture)*
- ii. Mouvements pour une société démocratique et inclusive*

d. Justice internationale :

- i. Microfinance*
- ii. Coopération au développement*
- iii. Commerce mondial équitable*

(2) *Organisations, entreprises et projets qui contribuent à un meilleur environnement de vie, en rendant l'économie plus durable, en rendant le parc immobilier plus écologique et en améliorant la nature.*

Plus précisément, il s'agit de :

a. *Rendre l'économie plus durable :*

- i. *Les énergies renouvelables*
- ii. *L'économie circulaire*
- iii. *Technologie respectueuse de l'environnement*
- iv. *Alimentation biologique*

b. *Le verdissement du parc immobilier résidentiel*

- i. *Prêts pour la construction, la transformation ou l'achat de logements privés avec un certificat EPC A+, A ou B ou en vue d'obtenir un certificat EPC A+, A ou B.*

c. *Renforcer la nature :*

- i. *Conservation de la nature*
- ii. *Mouvements environnementaux*

(3) *Autres entreprises durables* : jusqu'à 50 % du dépôt mensuel moyen peut être investi dans des entreprises qui répondent à tous les critères du code de banque vdk pour une banque durable et éthique et qui ne peuvent pas être pris en compte selon les deux points précédents. Ce code est au moins aussi strict que les critères du label belge Towards Sustainability. Les entreprises reprises dans la liste vdk répondent aux critères qui respectent la norme actuelle en matière d'investissement durable.

Le Compte d'épargne ÉpargnePlus fait partie de l'engagement social de vdk. Outre les critères de réinvestissement positifs ci-dessus, la banque applique également des critères d'exclusion à tous les réinvestissements. Ceux-ci sont décrits dans le code de banque vdk.

II. PROCESSUS DE RÉINVESTISSEMENT

Le dépôt d'épargne moyen est réinvesti sous forme de prêts et des actions dans des organisations/projets actifs dans les trois différentes composantes. L'allocation se fait sur la base de ces catégories et des critères d'exclusion appliqués par la banque. Celle-ci tient compte à la fois de l'objet du crédit et de l'organisation dans son ensemble. Lors d'un accord de crédit, le prêteur examine si le crédit est éligible au réinvestissement des fonds sur le Compte d'épargne ÉpargnePlus. Pour les crédits importants, vdk a l'habitude de se rendre sur place afin de mieux connaître le projet ou l'organisation.

DURÉE DES CRÉDITS

Les crédits du Compte d'épargne ÉpargnePlus ont une durée maximale de 20 ans. Toutefois, il existe des exceptions où cette durée peut être prolongée. C'est le cas, par exemple, pour les organisations qui fournissent des logements inclusifs, où l'extension de la durée permet de réduire le loyer des logements et d'atteindre les personnes en situation précaire (par exemple, les réfugiés).

III. ANALYSE QUANTITATIVE

Cet examen a été effectué en pleine conformité avec les termes de l'accord. Durant la réalisation de l'audit, Forum Ethibel a bénéficié du soutien des services de vdk. Toutes les informations supplémentaires demandées ont été obtenues.

La présente déclaration de certification couvre l'ensemble de l'exercice 2024. À la fin de l'année 2024, il y avait un total de 50 869 comptes d'épargne ÉpargnePlus et un dépôt de 809 095 517 €. À la fin de l'année 2023, il s'agissait de 55 177 comptes. Cette baisse s'explique par la fermeture d'un ensemble de comptes inactifs.

La contribution moyenne sur l'année 2024 était de 765 089 717 €. Par rapport à 2023 (759 948 340 €), cette moyenne est donc stable.

Les réinvestissements sont répartis comme suit :

Partie 1 : Progrès social	40,7 %
Partie 2 : Un meilleur environnement	59,3 %
Partie 3 : Autres entreprises durables (si nécessaire)	0 %

Le réinvestissement se fait ensemble pour les fonds du Compte d'épargne ÉpargnePlus et du Compte d'épargne Rythme. Le réinvestissement total de ces comptes s'élève 786 409 812 €, soit un peu plus que le dépôt total de ces comptes, c'est-à-dire 786 244 669 €. La troisième partie ne doit pas non plus être utilisée par vdk.

Dans la première partie, la sous-catégorie « services sociaux » est à nouveau la plus importante. Il y a même une augmentation significative, qui est principalement liée à un meilleur accès aux investissements dans les entreprises de santé, qui entrent dans cette catégorie.

La deuxième partie comprend les prêts immobiliers qui sont utilisés pour des maisons ayant un score EPC B ou le but d'obtenir un score EPC B ou supérieur. Dans la pratique, les réinvestissements sont déjà suffisants dans les logements dont le

niveau EPC est A/A+ pour répondre aux critères. Pour la sous-catégorie « Renforcement de la nature », un crédit est éligible pour la première fois. vdk s'engage à accepter des prêts qui concernent les différentes sous-catégories du Compte d'épargne ÉpargnePlus.

Lors de l'audit du compte d'épargne ÉpargnePlus en 2023, vdk a indiqué qu'elle cherchait de bons moyens de s'engager activement dans des investissements dans des entreprises afin qu'elles continuent à s'efforcer d'adopter des pratiques durables. Au cours de l'audit actuel, vdk a confirmé qu'elle était en contact direct avec la majorité des organisations, afin d'effectuer une évaluation correcte sur cette base.

vdK investit également de manière durable avec de l'argent provenant d'autres produits financiers. Par exemple, vdk a réinvesti 58 638 695 € supplémentaires selon la catégorie 2B dans des prêts immobiliers avec un EPC B ou supérieur. De plus, vdk investit toujours dans des entreprises qui respectent le code de banque vdk.

RECOMMANDATIONS

Au cours de l'audit, un certain nombre de réinvestissements mal classés ont été constatés. Ces réinvestissements s'inscrivent dans le thème général du Compte d'épargne ÉpargnePlus. La classification incorrecte est en partie due aux modifications prévues du système de gestion de vdk. Sur la base de l'audit réalisé par Forum Ethibel, il a été suggéré d'inclure les éléments suivants dans la conception et la mise en œuvre d'un nouveau système : une liaison plus fluide des données liées à un dossier via le numéro de dossier et une documentation meilleure/standardisée de la manière dont un réinvestissement est classé.

ACCORD DE PARTENARIAT DU COMPTE D'ÉPARGNE ÉPARGNEPLUS

En collaboration avec des organisations partenaires socialement engagées, vdk crée un large soutien social. Chaque année, les partenaires reçoivent un don qui soutient leur opération. En 2024, les organisations partenaires étaient les suivantes : Welzijnszorg asbl, Broederlijk Delen asbl et We Social Movements. En 2024, des dons de 12 500 € ont été versés à l'asbl Welzijnszorg et à l'asbl Broederlijk Delen dans le cadre du Compte d'épargne ÉpargnePlus. We Social Movements a reçu un don de 80 000 €. Dans le cadre de la vérification, ces transactions ont été examinées.

